

## RÉUNION DU 11 JANVIER 2010

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire  
Absents excusés : MM R. SÉNÉCAL - JP. SOUBLIN  
R. MARÉCHAL

### CONSTRUCTION D'UN DOJO : MISSIONS OBLIGATOIRES

- La mission pour la Coordination Sécurité et Protection de la Personne est confiée à :  
Société SEPAQ - 11, avenue de l'industrie ZI Sainte Marie des Champs à YVETOT HT 4 240 € 00 TTC 5 071 € 04  
- La mission de contrôle technique L+ S+ HAND à :  
DEKRA Construction SAS - Horizon 2000 Avenue des Hauts Grigneux à BIHOREL HT 7 280 € 00 TTC 8 706 € 88  
- La mission d'étude géotechnique à :  
Société TECHNOSOL Normandie - Rue de la Vigne - ZI Ouest à CARPIQUET HT 2 991 € 00 TTC 3 577 € 24

### PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL

Les Communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé, doivent avoir un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cette compétence a été transférée à la Communauté de Communes des Trois Rivières. Ce Plan a été établi par le Cabinet ARIMA pour l'ensemble des Communes de la CDC.

### ACHAT DE MATERIEL ET MOBILIER

Ces achats sont les suivants :

↳ pour l'atelier communal, une échelle alu :  
auprès de la Sté SETIN 33, boulevard Industriel à Saint Etienne du Rouvray H.T 335 € 69 TTC 401 € 49

↳ pour l'espace socioculturel, 2 tables LYRA  
auprès de la CAMIF Collectivités ZA Le Geneteau-Chauray à NIORT CEDEX H.T 338 € 00 TTC 404 € 25

↳ pour la Mairie, 6 tables CORA  
auprès de la Sté DPC Parc d'activités de Saint Porchaire - Zone de Riparfond - 1, rue Pierre et Marie Curie à BRESSUIRE H.T 838 € 80 TTC 1 003 € 20

### SIAEPA DE LA RÉGION DE DOUDEVILLE : ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique pour la protection du captage de Saint Pierre Bénouville, présentée par le SIAEPA de la Région de Doudeville, s'est déroulée du 27 novembre au 29 décembre 2009 inclus. Aucune observation n'a été consignée pendant cette période sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Le Conseil Municipal n'émet pas d'observation particulière sur ce projet.

### CONTRAT D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES

Un entretien régulier des canalisations, caniveaux et regards du centre Bourg est nécessaire. L'entreprise HALBOURG Rue de la Vallée à Saint Pierre Bénouville effectuera par an, 2 interventions pour le montant de :  
H.T 283 € 25 TTC 338 € 76 (par intervention).

### ACHATS DE PEAUX DE CHÈVRE POUR DJEMBÉ

Huit peaux de chèvres doivent être commandées à M. Antoine FAUCHEUX 10, rue Duhamel du Monceau à PITHIVIERS LE VIEIL pour un atelier « djembés » de l'Espace Jeunes. Le montant de la dépense s'élève à 120 €.

## RÉUNION DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2010

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire

### ZA DE VARVANNES : CESSIION DES PARCELLES DISPONIBLES

Trois entreprises se sont portées acquéreurs des lots disponibles sur la zone d'activités de Varvannes :

Parcelle AI 254	superficie	842 m <sup>2</sup> .
AI 276	superficie	<u>18492 m<sup>2</sup></u> .
TOTAL		19334 m <sup>2</sup> .

La SCI TSAANE (IKOS) pour les parcelles suivantes :  
AI 254 superficie 842 m<sup>2</sup>  
AI 276 pour partie superficie estimée 7592 m<sup>2</sup>  
TOTAL estimé 8434 m<sup>2</sup>

M. Jean-Philippe PASQUIER pour la parcelle suivante :  
AI 276 pour partie superficie estimée 700 m<sup>2</sup>  
La Société Ambulances Val de Saône ( M. LESUEUR) pour la parcelle suivante :

AI 276 pour partie	superficie estimée	<u>10200 m<sup>2</sup></u> .
Soit au total		19334 m <sup>2</sup> .

D'autre part, des travaux d'aménagement ont été réalisés sur la partie détachée revenant à la SCI TSAANE, leur coût sera réintégré dans le prix de vente.

Les prix de cession sont:

↳ SCI TSAANE (environ 8434 m<sup>2</sup>) à 4 € 00 le mètre carré  
↳ Entreprise PASQUIER et la Société Ambulances Val de Saône (au total environ 10900 m<sup>2</sup>) à 3 € 00 le mètre carré.

### BIBLIOTHÈQUE: CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT DU PATRIMOINE

Compte tenu de l'ouverture prochaine de la bibliothèque, il convient de créer, à compter du 1er mai 2010, pour la gestion de cette nouvelle structure, un emploi d'adjoint territorial du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, soit 18/35ème. La rémunération sera calculée sur l'indice brut 297.

### CDC DES TROIS RIVIÈRES : REFONTE DES TABLEAUX DE VOIRIE

Le nouveau tableau de classement de la voirie d'intérêt communautaire, soit 209.766 kms, est adopté. Il récapitule les tableaux de voirie communale pour chacune des 25 communes membres de la CDC avec chaussée (assiette), accotements et terres pleins.

### CDC DES TROIS RIVIÈRES : PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE VOIRIE EN 2010

À la suite des récentes intempéries, la voirie communale s'est dégradée. La demande de travaux pour 2010, à la CDC, est reformulée pour les voies suivantes: Impasse du Beau Soleil, Rue Saint Mellon, Rue du Faubourg, Rue des Prés (partie haute) Rue du Gué (réparations).

### VACATION FUNÉRAIRE

Les vacations funéraires sont de 20 € 00. En l'absence du Garde Champêtre, cette mission de surveillance est assurée par un Élu. Elle sera encaissée sur le budget communal.

### AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE : MISSION SPS

La Sté SEPAQ 11, avenue de l'Industrie - ZI Sainte Marie des Champs à YVETOT, a été désignée pour assurer la mission obligatoire de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) dans le cadre des travaux de la bibliothèque. L'avenant au contrat de la Société SEPAQ pour les travaux d'aménagement extérieur est de :

HT	1 131 € 00	TTC	1 352 € 68
----	------------	-----	------------

Le montant total du marché s'élève désormais à :

H.T	4 329 € 00	T.T.C	5 177 € 49
-----	------------	-------	------------

### ACHAT D'UN DÉSHERBEUR AU GAZ

Ce matériel pour le service technique sera une solution pratique, compatible avec les préoccupations environnementales. Il permettra de réduire l'apport de produit phytosanitaire. La commande à la Société Technivert ZI du bois de l'arc à Yerville s'élève à :

HT	1 866 € 00	TTC	2 231 € 74
----	------------	-----	------------

## RÉUNION DU 9 MARS 2010

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire  
Absente excusée : Mme H. ADAMIAK

### MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA BIBLIOTHÈQUE : AVENANT N°2

Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre de la bibliothèque est réajusté entre le montant prévisionnel des ouvrages et leur montant définitif :

Montant initial HT 251 500 € 00 x 9 % = 22 635 € 00

Montant définitif HT 237 445 € 68 x 9 % = 21 370 € 11

Réduction HT 1 264 € 89

L'ajustement fait l'objet de l'avenant n°2.

### SIER DE TOTES : TRAVAUX 2010

Les projets d'éclairage public sont les suivants :

Situation des travaux	Montant	Subventions	Participation de la Commune		
			HT	TVA	TTC
<b>10ème tranche d'effacement</b> RD2 Route de la mer	107 579 € 20	79 831 € 40	25 925 € 00	1 822 € 80	27 747 € 80
<b>47ème tranche de renforcement</b> Poste Froide Rue	192 914 € 80	182 872 € 80	7 200 € 00	2 842 € 00	10 042 € 00
<b>23ème tranche d'éclairage public</b> Bibliothèque	10 333 € 44	3 345 € 00	5 295 € 00	1 693 € 44	6 988 € 44
CD2 Route de la mer (version 2)	9 209 € 20	3 844 € 00	3 856 € 00	1 509 € 20	5 365 € 20
Rue du bel évent (version 2)	21 587 € 80	10 553 € 00	7 497 € 00	3 537 € 80	11 034 € 80
Rue du gué (version 2)	3 647 € 80	1 362 € 00	1 688 € 00	597 € 80	2 285 € 80
	345 272 € 24	281 808 € 20	51 461 € 00	12 003 € 04	63 464 € 04

### INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Au sein de la collectivité, les grades susceptibles de percevoir des IHTS sont les suivants :

- adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,
- adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe,
- adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe,
- adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe,
- rédacteur principal,
- adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe
- adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe
- adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe.

Les heures supplémentaires n'excéderont pas 25 heures par mois, sauf lors de circonstances exceptionnelles, sur décision de l'autorité territoriale, le comité technique paritaire (C.T.P.) en étant immédiatement informé.

### MODIFICATION DE L'HORAIRE HEBDOMADAIRE D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE

Cet emploi, à temps non complet (17 ½/35<sup>ème</sup>) a été créé le 2 mars 2009, pour la gestion de l'agence postale communale. L'horaire déterminé alors, prévoyait une ouverture du bureau de l'agence postale du mardi au samedi à 9 heures, au lieu de 8 h 30. De plus, les travaux de comptabilité nécessaires après la fermeture du bureau n'ont pas été pris en compte. C'est pourquoi, l'adjoint administratif stagiaire en poste, effectue des heures complémentaires depuis l'ouverture de l'agence postale communale. La durée hebdomadaire de travail de l'agent de la poste sera de 22 h 05, à partir du 1er avril 2010.

### EMPLOI D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE : MODIFICATION

Cet emploi a été créé pour la gestion de la future bibliothèque, à partir du 1er mai 2010. Cependant, le temps de préparation pour les commandes d'ouvrages, tri des livres et leur mise en

place apparaît insuffisant. La date de création du poste est fixée au 1er avril 2010.

### ESPACE JEUNES ET CLSH : CRÉATION DES EMPLOIS SAISONNIERS D'ADJOINTS D'ANIMATION

Les emplois suivants sont créés:

- 4 emplois au grade d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à l'indice brut 297, pour le Centre de Loisirs, du 2 juillet au 31 juillet 2010. Les agents seront titulaires du Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur ou stagiaires BAFA.

- 1 emploi saisonnier d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, à l'indice brut 303, pour remplacer le Directeur de l'Espace Jeunes du 2 juillet au 9 août 2010. Cet agent sera titulaire du Brevet d'Aptitudes aux fonctions de Direction ou stagiaire BAFA.

### ESPACE SOCIOCULTUREL ACHAT DE MATERIEL

Les équipements suivants seront commandés :

- pour l'espace socioculturel, un système de sonorisation à la Société HVS - ZI de Sasseville à CANY BARVILLE. Le montant s'élève à : HT 566 € 55 TTC 675 € 00

- pour la bibliothèque, 3 extincteurs à la Sté SOS FLAM - 15, rue du bas de Crasville à CRASVILLE LA ROQUEFORT. Le montant s'élève à : HT 417 € 50 TTC 499 € 33

### VENTE D'UNE BARRIÈRE

L'offre unique d'achat de la barrière de l'ancienne gare émane de M. François CONSEIL - 371, rue Saint Mellon à VAL DE SAËNE. Elle s'élève à 70 € 00.

### VENTE DE PETIT MATÉRIEL D'ANIMATION

Les offres d'achat reçues au cours de l'exposition aux puces culturelles du petit matériel d'animation de l'Espace Jeunes émanent de M. Jean-Sébastien RELET - 1, rue du Vallon à YVE-TOT, pour 25 € 00 et Mlle Amélie HUSSON - 40, place Jacques Loutrel à SAINT LAURENT EN CAUX, pour 25 € 00.

### PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PRESBYTÈRE EN MAIRIE : MAÎTRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre du projet d'aménagement des propriétés bâties appartenant à la Commune dans le centre bourg, la maîtrise d'œuvre de l'Espace Socioculturel avait été confiée à M. Jean-Michel LEFORESTIER, Architecte, 19 rue Saint Rémi à LUNERAY. Il est chargé de développer la 2<sup>ème</sup> tranche du projet concernant la transformation du presbytère en future Mairie.

# RÉUNION DU 13 AVRIL 2010

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire  
Absentes excusées : MM M. RAILLOT - A. MAROIS

## COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2009

Le compte administratif se résume ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
Résultats reportés		422 782,33		63 103,66		485 885,99
Opérations de l'exercice	837 162,46	1 070 484,68	398 902,78	366 464,49	1 236 065,24	1 436 949,17
Restes à réaliser			1 184 404,00	884 529,00	1 184 404,00	884 529,00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>837 162,46</b>	<b>1 493 267,01</b>	<b>1 583 306,78</b>	<b>1 314 097,15</b>	<b>2 420 469,24</b>	<b>2 807 364,16</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>656 104,55</b>	<b>269 209,63</b>			<b>386 894,92</b>

## BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GENÊTS : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2009

Le compte administratif se résume ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
Résultats reportés	16 106,01			89 650,54	16 106,01	89 650,54
Opérations de l'exercice	94 137,27	23 389,38	5 959,81		100 097,08	23 389,38
<b>TOTAUX</b>	<b>110 243,28</b>	<b>23 389,38</b>	<b>5 959,81</b>	<b>89 650,54</b>	<b>203,09</b>	<b>113 039,92</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>86 853,90</b>			<b>83 690,73</b>	<b>3 163,17</b>	

## COMMUNE : COMPTE DE GESTION DE L'ANNÉE 2009

Le compte de gestion dressé par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve.

## BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GENÊTS : COMPTE DE GESTION DE L'ANNÉE 2009

Le compte de gestion dressé par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve.

## BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2009 ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2010

Le budget est adopté en section de fonctionnement en recettes et en dépenses : à 1 393 108 € 00

En section d'investissement en recettes et en dépenses : à 2 128 751 € 00

## BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GENÊTS : AFFECTATION DU RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2009 ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2010

Le budget est adopté en section de fonctionnement en recettes et en dépenses : à 87 593 € 00

En section d'investissement en recettes et en dépenses : à 83 691 € 00

## VOTE DES TAUX

Les taux sont inchangés

- Taxe d'habitation 9.94 %
- Taxe foncière sur le bâti 15.95 %
- Taxe foncière sur le non bâti 34.99 %
- Taux relais de taxe professionnelle (CFE) 6.69 %

## CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GENÊTS

Les travaux du Lotissement les Genêts sont terminés. Ce budget est clôturé et l'emprunt en cours est transféré sur le budget de la Commune.

## EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN BIEN APPARTENANT À MME CHRISTIANE SIMON

Maître Patrice DANET, Notaire à Tôtes, vient d'adresser en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner portant sur la propriété

de Mme Christiane SIMON, cadastrée AB n°73, d'une superficie de 176 m². Son prix est de 45 000 €. Le projet de déplacement de la Mairie dans l'ancien Presbytère, élément remarquable du patrimoine communal, nécessite de constituer des réserves foncières pour dégager la superficie utile à la réalisation de cette opération. La Commune exercera son droit de préemption sur cette propriété mitoyenne avec l'ancien Presbytère.

## CRÉATION D'UN ESPACE CINÉRAIRE DANS LE CIMETIÈRE DU CENTRE BOURG

La Société GRANIMOND 24, place Théodore Paqué à SAINT AVOLD CEDEX réalisera l'espace cinéraire pour un montant de HT 7 489 € 00 TTC 8 956 € 84.

La fourniture comprend un columbarium Esterel, une colonne 12 familles, une stèle, une tonne de galets, 6ml de bordures murales, une colonne du souvenir.

## AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE : AVENANT N°1 AU LOT 1 GROS OEUVRE

Cet avenant concerne des travaux qui n'ont pas été réalisés sur la structure du plancher existant et sur la fermeture d'un dessus d'escalier par la Sté SYMA à AUZEBOSC.

Le marché s'élevait à : HT 85 777 € 80 TTC 102 590 € 25

L'avenant de réduction à : HT 1 133 € 84 TTC 1 356 € 07

Le nouveau montant du marché est de :

HT 84 643 € 96 TTC 101 234 € 18

## AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA BIBLIOTHÈQUE : AVENANT N°1 AU LOT 1 VRD

Cet avenant concerne des travaux imprévus. En effet, lors du déroulement du chantier confié à l'entreprise TPR des canalisations qui ne figuraient sur aucun plan de la Commune, ont été percées.

Le montant initial du marché s'élevait à :

HT 130 316 € 90 TTC 155 859 € 02

L'avenant n°1 est de : HT 2 900 € 00 TTC 3 468 € 40

Le nouveau montant du Lot 1 VRD est de :

HT 133 216 € 90 TTC 159 327 € 42

Le nouveau montant du marché (lot 1 et 2) s'élève au total à :

HT 152 988 € 90 TTC 182 974 € 73

## BIBLIOTHÈQUE : ACHAT DU MOBILIER

La commande est passée à la Sté DPC - Parc d'activités de Saint Porchaire 1, rue Pierre et Marie Curie à BRESSUIRE. Le montant s'élève à : HT 13 073 € 04 TTC 15 635 € 36

## INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

La commande est passée à la Sté Caux Formatique Rue du Renard à Sainte Marie des Champs. Le montant est de : matériel HT 3 567 € 36 TTC 4 266 € 56 logiciel de gestion Registrar HT 2 561 € 50 TTC 3 063 € 55

## ACHAT DE DOCUMENTS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque Départementale va mettre à la disposition de la Commune environ 1500 ouvrages. Toutefois, cette collection doit être complétée par l'achat de documents tous supports confondus (livres, CD, DVD...). La commande de ces documents subventionnés par le Conseil Général, sera passée dans la limite du budget autorisé, soit TTC 15 000 € 00.

## INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE DES ÉGLISES

Cette indemnité est revalorisée de 0.79 %. À partir du 1er janvier 2010, les indemnités annuelles sont :

- Église d'Anglesqueville 201 € 58
- Église d'Eurville 85 € 67
- Église de Thiédeville 85 € 67
- Église de Varvannes 85 € 67

## RENTÉE SCOLAIRE 2010 : OUVERTURE D'UNE CLASSE DE MATERNELLE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'ouverture d'une classe de maternelle au sein du SIVOS de la Vallée de la Saône, en septembre 2010.

## DÉPART À LA RETRAITE D'UN AGENT DE MAÎTRISE

Un agent de maîtrise, salarié de la Commune depuis 29 ans, a fait valoir ses droits à la retraite au 28 février 2010. Les ca-

deux suivants lui sont offerts :

- Une console Wii achetée au Centre LECLERC Rue Jean Moulin à YVETOT et un coffret cadeau « invitation gastronomique au château » au Centre Carrefour Le Mesnil Roux à BARENTIN. Le montant total s'élève à : 494 € 85.

### ACHAT DE MATÉRIEL

Le chauffe eau du Foyer Rural, doit être remplacé. La commande est passée à la Sté COAXEL Route de Lyons à ROUEN. Le montant s'élève à H.T 517 € 44 TTC 618 € 86.

### SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS PARTICIPATION DE L'ANNÉE 2010

La participation inscrite au budget est de 13 272 € 67.

## RÉUNION DU 03 MAI 2010

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire

Absentes excusées : MM M. RAILLOT - A. MAROIS

### LOT 2 ET LOT 4 DU MARCHÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE : PÉNALITÉS

L'entreprise EMO, attributaire des lot 2 Charpente bois et Lot 4 Menuiseries - plaques de plâtre, n'a pas terminé l'exécution des travaux suivants :

*Lot 2 charpente bois* : escalier, garde corps, brise soleil, dossier des ouvrages exécutés

*Lot 4 menuiseries et plaques de plâtre* : banque d'accueil livrée pour partie, à finir, signalétique extérieure, habillage porte extérieure, stores intérieurs, clés définitives, tablette amovible, fourniture du procès verbal de résistance au feu et dossier des ouvrages exécutés.

Conformément au Cahier des Charges Administratives Particulières (CCAP), les pénalités de retard à la date du 22 avril 2010 pour le lot charpente sont

- de 60 jours x 150 €00 = 9000 € 00 HT

Les pénalités pour absence de remise de plans et documents sont :

- pour le lot charpente 25 564 € 93 x 1% = 255 € 65 HT

- pour le lot menuiseries 78 401 € 30 x 1% = 784 € 01 HT.

### CONVENTION ATESAT : RENOUELEMENT

La Commune sollicite la Direction Départementale du Territoire et de la Mer pour bénéficier de l'Assistance Technique fournie par les services de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT), au cours de l'année 2010. Les missions sont les suivantes :

- Mission de base dans le domaine de la voirie

- Mission de base dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat

- Missions complémentaires : L'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie, l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas HT 30 000 € et dont le montant cumulé n'excède pas sur l'année H.T 90 000 €.

### DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : PARTICIPATION AU SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS

Le montant définitif s'élève à 13 272 € 67, le complément budgétaire est de 23 € 00.

### TRAVAUX DE VOIRIE 2010 PAR LA CDC DES TROIS RIVIÈRES

Le montant prévisionnel est de :

- En fonctionnement

Emulsion participation de la Commune 50 % 5 651 € 10

- En investissement

Rue du Faubourg coût HT 12 660 € 00

Rue des prés 6 452 € 00

Rue Saint Mellon 23 491 € 00

Impasse du beau soleil 9 829 € 50

TOTAL 52 432 € 50

Participation de la Commune 50 % 26 216 € 25

Une intervention d'urgence a été programmée Rue du Gué, le montant des travaux s'élève à TTC 9 350 € 43

Participation de la Commune 50 % 4 675 € 22.

## CENTRE DE LOISIRS DE L'ÉTÉ 2010 : TARIFS

Les tarifs sont les suivants:

Quotient familial	T R A N C H E	Tarif 1 semaine Avec repas	Tarif 1 semaine sans repas	Tarif 2 semaines avec repas	Tarif du 05/07 au 30/07/10 4 semaines	* TARIF FRATRIE		
						*Tarif 1 semaine avec repas	*Tarif 2 semaines avec repas	*Tarif du 05/07 au 30/07/10 4 semaines
- de 457 €	A	37,00 €	22,00 €	65,00 €	121,00 €	32,00 €	56,00 €	103,00 €
De 457 à 534 €	B	41,00 €	26,00 €	72,00 €	133,00 €	35,00 €	61,00 €	113,00 €
De 534 à 610 €	C	44,00 €	29,00 €	78,00 €	145,00 €	38,00 €	67,00 €	123,00 €
+ de 610 €	D	49,00 €	34,00 €	86,00 €	160,00 €	42,00 €	73,00 €	136,00 €
Sivos	E	49,00 €	34,00 €	86,00 €	160,00 €	42,00 €	73,00 €	136,00 €
Extérieur	F	68,00 €	53,00 €	119,00 €	222,00 €	58,00 €	101,00 €	189,00 €

\* Le tarif fratrie est applicable à partir du 2<sup>ème</sup> enfant (abattement de 15 %). Le quotient familial est déterminé sur présentation de l'avis d'imposition de l'année 2008 et de l'attestation de versement des Allocations par la Caisse d'Allocations Familiales.

### EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS HLM : CESSIION D'UN PAVILLON

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la cession par le Foyer Stéphanois, d'un pavillon situé 104 rue du clos, au profit de son occupant actuel.

### BULLETIN MUNICIPAL : TARIF DES PUBLICITÉS DE L'ANNÉE 2010

Les tarifs sont : \* Pavé de 4 x 9 cm environ

- entreprises de Val de Saône 36 € 00

- autres entreprises 70 € 00

\* Pavé d'une 1/2 page 138 € 00

\* Pavé d'une page entière 235 € 00

### MISE À DISPOSITION DES PARCELLES DU FOUTREAU À CULTIVER

L'unique réponse émane de M. Ludovic DUFOUR, domicilié à BELLEVILLE EN CAUX. Les parcelles à cultiver sont mises à sa disposition, gratuitement jusqu'au 31 décembre 2010, dans l'attente de la construction d'un cantou.

### VENTE D'HERBE

L'offre unique reçue pour l'achat d'herbe de la parcelle cadastrée en section AE 161, d'une superficie de 1ha 77a 70ca, émane de M. Éric DURAND à CALLEVILLE LES DEUX ÉGLISES, pour un montant de 370,00 €.

### DÉNOMINATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

La future bibliothèque sera dénommée:

*Bibliothèque du Tortillard*

### MODALITÉS D'APPLICATION DU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL DANS LA COLLECTIVITÉ

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le temps partiel est institué pour les agents publics employés par la collectivité.

### CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT NON TITULAIRE POUR UN BESOIN SAISONNIER

Pour assurer la continuité du service public pendant les congés des agents, un emploi saisonnier d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe est créé, du 16 mai 2010 au 15 novembre 2010. L'agent sera affecté à l'agence postale communale, à la bibliothèque et au secrétariat de la Mairie pour remplacer un adjoint administratif à temps partiel à 80%, pendant 6 mois.

## RÉUNION DU 07 JUIN 2010

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire.  
Absents excusés : MM N. GILLE - JL. LEMOINE -

### CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES POUR LA BIBLIOTHÈQUE

La régie encaisse les droits d'adhésion, produit des amendes et coûts d'impression.

#### BIBLIOTHÈQUE : TARIFS

Les tarifs sont les suivants :

-Droit d'adhésion Val de Saânaïs	10 € 00
Autres	12 € 00
-Amendes pour retard de restitution par document, à partir du 3ème rappel	2 € 00
- Impressions par page (2 premières pages gratuites).	0 € 30

### BIBLIOTHÈQUE : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est adopté (cf article page 35).

### FORMATION ABF DE LA BIBLIOTHÉCAIRE

Conformément aux engagements avec la Bibliothèque Départementale, la bibliothécaire doit être titulaire de la formation ABF. Cette formation professionnelle d'auxiliaire de bibliothèque est assurée par l'Association des bibliothécaires Français, au Centre de Rouen située à la Bibliothèque Municipale 88, rue Grande Le VAL DE REUIL. Elle se déroule sur une année scolaire, chaque lundi, à raison de 240 heures. Elle est sanctionnée par le diplôme de l'ABF. Son coût est de 1000 € 00.

### BIBLIOTHÈQUE : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL

Cette convention définit les modalités du partenariat entre la Commune et le Département de la Seine Maritime dans le cadre du développement de la lecture publique.

### BIBLIOTHÈQUE : CRÉATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL

Un emploi occasionnel d'adjoint du patrimoine à temps non complet (17/35<sup>ème</sup>) est créé, du 1er au 30 juin 2010, pour la mise en place des documents avant l'ouverture de la bibliothèque.

### BIBLIOTHÈQUE : CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Conformément au règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public, la vérification initiale des installations électriques de la bibliothèque est confiée à la Sté SOCOTEC - ÉQUIPEMENTS Normandie 114, rue Louis Blériot à Bois Guillaume. Le montant de l'intervention s'élève à : H.T 350 E 00 TTC 418 E 60.

### AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE, LOT 2 CHARPENTE : PÉNALITÉS

L'entreprise EMO conteste l'application de la décision du Conseil Municipal en date du 3 mai 2010, relative aux pénalités de retard sur le lot 2 charpente, de 9000 € 00. En effet, 27 jours d'intempéries dans la période d'exécution des travaux n'ont pas été pris en compte. Le Conseil considère que le recours de l'entreprise EMO, est justifié, et annule sa décision du 3 mai 2010.

### AMÉNAGEMENT DU FOYER RURAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Les travaux concernent l'installation d'une armoire de maintien en température, une table chef, un lave mains, trois bacs Inox et des meubles de rangement. Le matériel sera commandé à la Sté Henri Julien - Avenue Kennedy à BETHUNE pour HT 3 892 € 60 TTC 4 655 € 55.

Le revêtement de sol sera remplacé par du carrelage. Les travaux seront réalisés par M. Dominique BIGNON à IMBLEVILLE pour HT 2 142 € 24 TTC 2 562 € 12.

### CDC DES TROIS RIVIÈRES : ADHÉSION À UN OU DES

### SYNDICATS MIXTES

La modification des statuts de la CDC des Trois Rivières est acceptée : « Pour l'exercice de ses compétences, la CDC des Trois Rivières pourra adhérer à un ou des Syndicats mixtes».

### EMPLOI CONTRACTUEL À LA FONCTION D'ANIMATION : AVENANT

Le poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe sous contrat à durée déterminée a été pourvu le 9 janvier 2007 et reconduit jusqu'au 30 juin 2010. Cependant, l'agent recruté doit passer prochainement le concours d'animateur. Ce contrat est à nouveau prolongé, jusqu'au 30 juin 2011, dans l'attente du résultat du concours.

### SUBVENTION AUX RESTOS DU CŒUR : BONS D'ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES

Des bons d'achat sont attribués aux « Restos du Cœur » (antenne de Tôtes), pour une valeur de 120 €.

### CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES REPAS PENDANT LE CENTRE DE LOISIRS DE L'ÉTÉ

La Sté Cuisine Évolutive à BOIS HIMONT fournira les repas et goûters destinés aux enfants et personnels fréquentant le Centre de Loisirs, du 5 juillet au 30 juillet 2010.